

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus : 15	
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	10

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 6 août 2019

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 2 août 2019

Membres présents : Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Josée JOND,
Messieurs Cédric BOCQUEL, Raphaël BUSCH, Francis HOFFMANN,
Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Sébastien ROTH.

Membres excusés : Monsieur Christophe GASSER a donné procuration à Monsieur Martial
NEUSCH,
Monsieur Gérard WAMBST a donné procuration à Monsieur le Maire,
Monsieur Samuel SCHWOOB a donné procuration à Monsieur Raphaël
BUSCH,
Fabien EYERMANN,

Arrivé en cours de séance : Didier NAGEL lors du point n°6 – divers

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Acceptation de don
 - Demande de subvention ravalement de façades
- Adopté à l'unanimité

Objet : N° 1) Adoption du Procès-verbal du 27 juin 2019

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité

Objet : N°2) Acquisition d'un véhicule utilitaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer le véhicule utilitaire de la commune. En effet ce véhicule présente une usure très avancée et pourrait devenir dangereux à l'avenir, ainsi que des défaillances électroniques qui ne sont plus validées auprès du contrôle technique. Monsieur le Maire a contacté plusieurs concessionnaires (Citroën, Peugeot et Volkswagen) en vue d'établir des devis sur des véhicules neufs. L'ensemble des offres est présenté au Conseil Municipal à savoir :

	JUMPER CITROEN	BOXER PEUGEOT	VW CRAFTER
Prix TTC avec extension de garantie et aménagements divers	29 164.96	31.879.96	34.942.96
Reprise de l'ancienne camionnette	-1 800.00	-1 800.00	

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
décide**

- **l'acquisition d'un véhicule neuf de marque CITROEN modèle JUMPER avec extension de garantie 5 ans ou 50 000 km pour un montant de 29 164.96 € TTC autorise**
- **Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ce véhicule**

Objet : N°3) Affaire financière (décision modificative)

Budget principal

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal ce qui suit :

Virements de crédits budget principal– section fonctionnement et d'investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311/1 à 3, L2313/1 et suivants

Vu la délibération du 12 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après pour faire face à de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

- **Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité adopte les virements de crédits suivants :**
 - **budget principal section d'investissement**

Article	Montant	Article	Montant
R- c/024	+ 1 800.00	D-c/21571	+ 29 500.00
D-c/2313	- 27 700.00		

Objet N°4) Acceptation de don

Le football club de Kindwiller a fait un don de 100.00 € suite à leur stage de football des 27 et 28 juillet 2019.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
décide
d'accepter un don de 100.00 € (cent Euros) sans affectation spéciale**

Objet : N°5) Demande de subvention ravalement de façades

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Monsieur LACROIX Benoît pour le logement sis à Dambach Neunhoffen 4 rue Principale pour un montant de 336.90 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide
d'accorder une subvention :
de 336.90 € à Monsieur LACROIX Benoît pour le logement sis à Dambach Neunhoffen
4 rue Principale**

Objet : N° 6) Divers

* Monsieur le Maire présente les demandes de déclarations préalables de travaux et permis de construire déposées depuis le 27 juin 2019.

* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis les déclarations à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant la vente des biens suivants :

Section 2 parcelle 57 lieu-dit «das Gemeine Bruch»
Section 14 parcelles 131/50 et 155/50 lieu-dit «7 rue des Sapins»
Section 12 parcelle 156 lieu-dit «Im burggraben»
Section 2 parcelles 59 et 60 lieu-dit «29 rue Principale -Dambach »
Section 12 parcelle 241/108 lieu-dit «Sannacker»

* En réponse à Monsieur Sébastien ROTH, concernant des personnes qui roulent sur le parking de l'école et sortent au niveau de l'arrêt de bus, Monsieur le Maire précise qu'un potelet sera mis en place afin d'interdire cet accès.

* Monsieur Francis HOFFMANN, retrace les points abordés lors de l'Assemblée Générale du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.

Dambach, le 8 août 2019
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH